

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-neuf minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 8
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
	Sophie RIVALLEAU	

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Fabrice DURAND
- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Christophe POTET
- M. Fabrice ADAMO a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire : Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.

D- 20240011 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REMBOURSEMENT FRAIS ACCA ASSAIS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie paye les frais d'électricité et d'eau de l'ACCA des Jumeaux étant donné que les membres de cette association utilisent un local communal.

Par souci d'équité, Monsieur Le Maire propose de rembourser ces mêmes frais à l'ACCA d'Assais par une subvention exceptionnelle.

Pour l'année 2024, le montant de cette subvention serait de 444,93 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 444,93 € à l'ACCA d'Assais ;
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au BP de l'exercice 2024.

La Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240322-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-03-2024

Publication le : 22-03-2024

